

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_154

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement 2024 - SIDEN-SIAN (Noreade)

Séance du mardi quatre novembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-huit octobre deux mille-vingt-cinq.

Présents (57) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Audrey SCHERRIER à Florence BRISBART - Elise DORMION-ROUSSEZ à Valentin BELLEVAL - Didier TIBERGHIEN à Samuel BEVER - Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Christophe DEBREU à Stephane DIEUSAERT - César STORET à Luc EVERAERE - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER à Frédéric JUDE - Pierre-Louis RUYANT à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 72

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_154

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement 2024 - SIDEN-SIAN (Noreade)

Dans un objectif de transparence de services d'eau et d'assainissement vis-à-vis des élus et usagers, le législateur a mis en place l'obligation d'éditer annuellement un Rapport sur le Prix et Qualité du Service (RPQS).

Ce rapport comprend des indicateurs techniques et financiers dans les thématiques suivantes :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,
- action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

En cas de délégation de service public, un rapport annuel est également produit par le délégataire.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Cœur de Flandre agglo est compétent en matière d'eau et d'assainissement des eaux usées. L'exercice de ces compétences s'effectue de la manière suivante :

- à Hazebrouck : exercice de la compétence Assainissement par Cœur de Flandre agglo, gestion déléguée partielle de la compétence Eau potable à la Ville d'Hazebrouck (pour l'année 2024),
- à Steenvoorde : exercice de la compétence Assainissement par Cœur de Flandre agglo, par le biais d'une délégation de service public avec SUEZ, adhésion au Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) pour la compétence Eau potable,
- sur les 48 autres communes : adhésion au SIDEN-SIAN pour les deux compétences.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné devant les assemblées délibérantes, après examen devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Conseil d'exploitation de la régie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences en matière d'eau et d'assainissement ;

Il vous est proposé :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement du SIDEN-SIAN au titre de l'année 2024.

Vote :

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 novembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL



La Secrétaire de séance,

Nathalie DEBOUDT